

TEMPS DE TRAVAIL



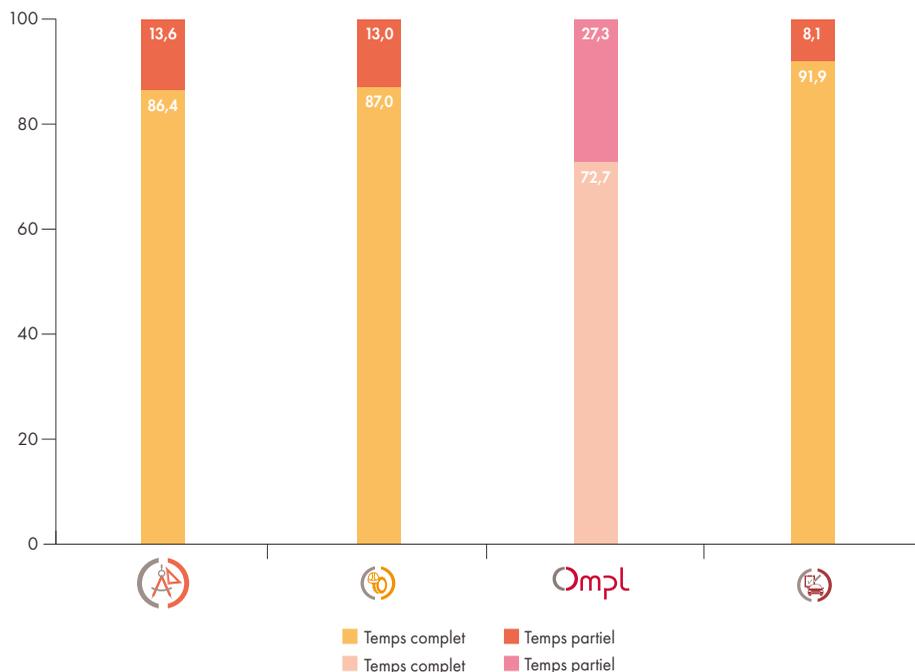
Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS/DSN fournies par l'Insee et de prévisions statistiques. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



PART ÉLEVÉE DE TEMPS COMPLET

- Au sein de la branche, près de 9/10^e des salariés travaillent à temps complet (86,4 %). Cette proportion est élevée par rapport à celle observée dans l'ensemble du champ privé de l'économie nationale hors intérim (82,2 % en 2021 selon l'INSEE). En outre, elle est assez proche de la moyenne du secteur (87 %).
- Au niveau du secteur, la répartition des temps de travail est similaire à celle de la branche avec des différences absolues de 0,6 point seulement.

Répartition des salariés par durée du temps de travail (%)

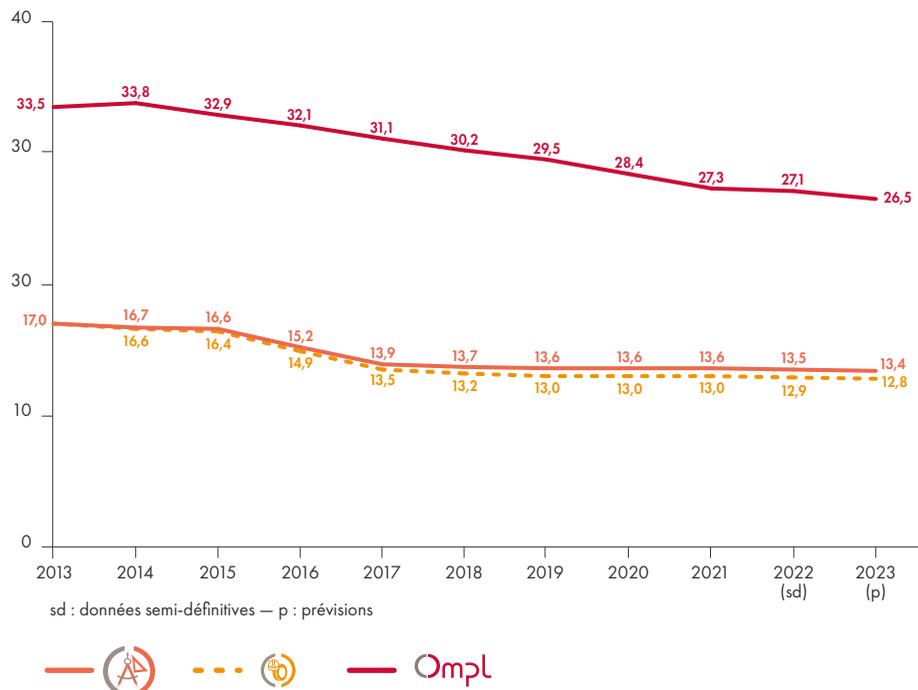




REPLI DE L'EMPLOI À TEMPS PARTIEL

- Par rapport à 2013, les données montrent que le taux de salariés à temps partiel tend à reculer jusqu'en 2021. Il diminue de - 3,4 points.
- Les prévisions pour les années 2022 à 2023 anticipent le maintien de cette tendance.
- Sur l'ensemble de la période (2013 à 2023), la part des contrats à temps partiel au sein de la branche diminue moins fortement (- 3,6 points) que celle du secteur (- 4,2 points).

Évolution du taux de salariés à temps partiel (%)



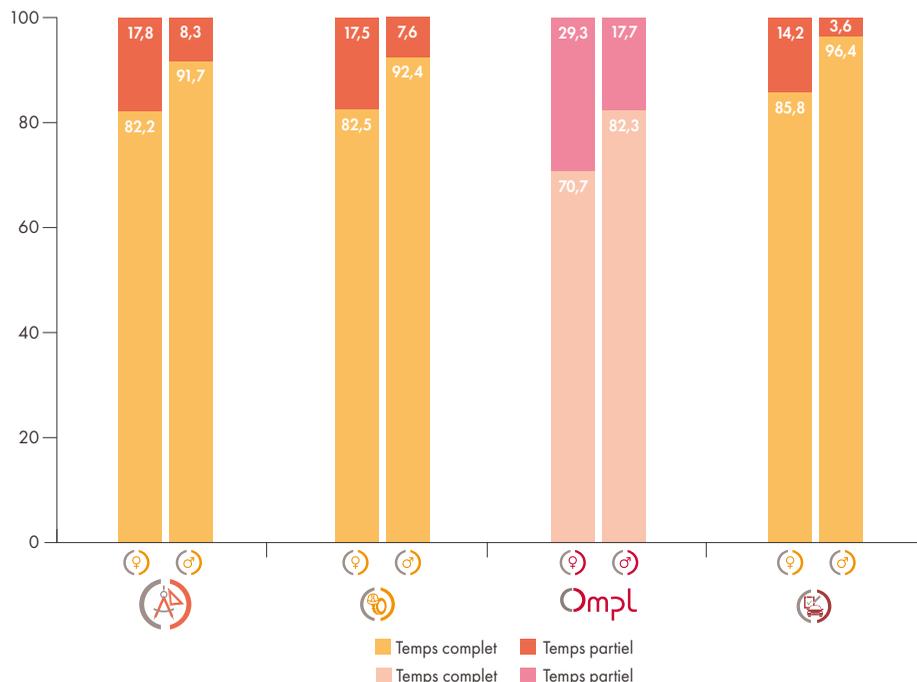
Sources: Insee, DADS/DSN, 2013-2021, estimations.



FÉMINISATION DES TEMPS PARTIELS

- Dans la branche, les femmes travaillent beaucoup plus souvent à temps partiel que les hommes. Elles sont 17,8 % dans ce cas, soit un différentiel de + 9,5 points par rapport aux hommes.
 - Au niveau du secteur, la fréquence des contrats à temps partiel est légèrement moins marquée pour les femmes. Elles sont 17,5 % à travailler dans le cadre de ce type de contrat. Le différentiel entre les genres est sensiblement équivalent à celui de la branche.
- La proportion de temps partiel est supérieure de + 9,9 points chez les femmes.

Répartition des salariés par temps de travail et genre (%)



Source: Insee, DSN, 2021.



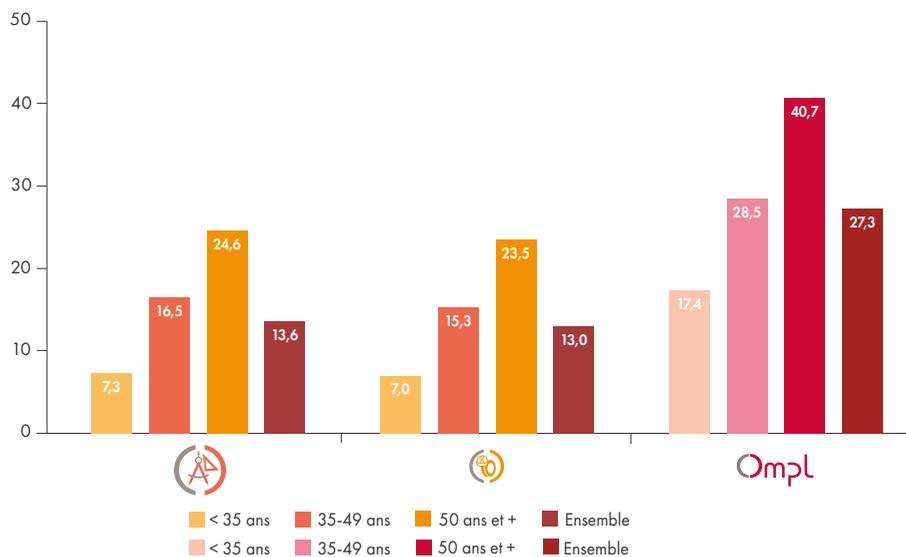
PROGRESSION DU TEMPS PARTIEL AVEC L'ÂGE

- Dans la branche, le temps partiel concerne un quart des salariés de 50 ans et plus (24,6 %). Cette proportion est supérieure de + 8,1 points à celle de la classe d'âge intermédiaire (16,5 %) et beaucoup plus marquée que celle des salariés de moins de 35 ans (7,3 %).

Le différentiel entre les deux tranches d'âge les plus éloignées est de 17,3 points.

- Au niveau du secteur, la répartition entre les tranches d'âge est assez similaire à celle de la branche: les écarts observés sont inférieurs à trois points.

Taux de salariés à temps partiel par tranche d'âge (%)



Source: Insee, DSN, 2021.



OUVRIERS PLUS SOUVENT À TEMPS PARTIEL

- Au niveau de la branche, le temps partiel est plus développé chez les ouvriers (29,2 %). Il est plus faible dans les autres catégories sociales et notamment chez les professions intermédiaires (10,4 %).

- Au niveau du secteur, le temps partiel est mobilisé de manière similaire à la branche au sein des différentes catégories sociales. En particulier, il est aussi surreprésenté chez les ouvriers (27 %).

Taux de salariés à temps partiel par catégorie sociale (%)

Catégories sociales	Branche	Secteur	Ompl
Cadres	12,6	11,9	28,0
Professions intermédiaires	10,4	9,9	22,0
Employés	22,2	20,1	28,0
Ouvriers	29,2	27,0	54,2
Ensemble	13,6	13,0	27,3

Source: Insee, DSN, 2021.



DIFFÉRENCES RÉGIONALES MARQUÉES

En 2021, la part de salariés à temps partiel au sein de la branche varie nettement d'une région à l'autre. Elle est :

- maximale pour la Bourgogne-Franche-Comté (18,4 %) ;
- minimale pour l'Île-de-France (10,2 %).

Part de salariés à temps partiel par région (%)

Régions			Ompl
Auvergne-Rhône-Alpes	16,3	15,9	31,3
Bourgogne-Franche-Comté	18,4	16,7	31,9
Bretagne	14,6	13,9	28,4
Centre-Val de Loire	13,2	11,8	26,9
Corse	16,7	16,1	24,9
DOM regroupés	12,6	13,8	22,2
Grand Est	13,2	12,7	31,7
Hauts-de-France	13,3	12,1	30,3
Île-de-France	10,2	9,9	20,5
Normandie	14,9	13,3	27,8
Nouvelle-Aquitaine	14,3	13,4	26,6
Occitanie	16,6	15,6	30,0
Pays de la Loire	16,4	15,1	28,9
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	16,8	15,3	28,2
Ensemble	13,6	13,0	27,3

Source : Insee, DSN, 2021.